
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 9 septembre 2022

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	23

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	05/09/2022
=====	
Date d'affichage	15/09/2022

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier,, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de a Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert
Procuration : Aline Carrière à Aline Louvrier, Frédéric Dole à Léonie Schneiter, Coralie Gabry à Olivier Régnier, François Garcia à Marc Saulnier, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin
Secrétaire de séance : Léonie Schneiter

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Achat et Vente de parcelles forestières.

Le Maire rappelle la délibération prise par le CCAS le 9 juin 2022 concernant la vente de différentes parcelles forestières afin de centraliser les parcelles de la Commune de Levier et celles du CCAS éparpillées sur le territoire communal.

Le Maire indique que des échanges sont également à prévoir entre les riverains, la commune et le CCAS pour optimiser les emprises.

Pour ce faire, il convient donc d'échanger les parcelles n°C101 et C215 entre la Commune et Monsieur Nicolas Létondal.

Ainsi, Monsieur Létondal achète la parcelle n° C101 d'une surface de 570 m² à la commune pour un montant de 500€ et la Commune achète la parcelle n°C215 d'une surface de 5190 m² à Monsieur Létondal pour un montant de 4500€.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valident la vente de la parcelle C101 pour un montant de 500€ à Monsieur Létondal et l'achat de la parcelle C215 d'un montant de 4500€ à Monsieur Létondal ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.